

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 23 octobre 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : Mme Céline Houdelette représentée par M. Jean-Louis Jonville, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Berthe Le Potier représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Samuel Guigo

Aménagement des rues de la Motte Yguet et de Bourienne : Attribution du marché de travaux

J.L Jonville présente les résultats du marché lancé pour les travaux d'aménagement des rues de la Motte Yguet et de Bourienne. Après analyse réalisée par le cabinet d'études TECAM, les quatre offres ont été examinées le lundi 20 octobre par la commission d'ouverture des plis. Il ressort les résultats suivants :

Entreprises	Montant de l'offre HT	Note finale/100
EUROVIA Bretagne – Agence de Saint-Brieuc	479 999.80€	93.12
COLAS France SAS – Agence de Loudéac	472 995.50€	98.00
SAS EIFFAGE Route – Agence de Pontivy	474 999.30€	87.75
SPTP SAS - Ploufragan	536 306.50€	82.92

Considérant cette analyse, M. Le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis en retenant la société Colas France – Agence de Loudéac.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par douze voix pour et trois abstentions décident de retenir la société Colas France – Agence de Loudéac pour un montant HT de 472 995.50€ et autorisent M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 27/10/2025

UZEL, le 27/10/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX


